



515 rue Léopold Le Hon
01000 BOURG EN BRESSE

www.aindex.fr - contact@aindex.fr

Tél. 04 74 22 84 50

Groupement d'Entraide du Personnel Territorial de la Ville de Bourg en Bresse et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

**GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU
PERSONNEL TERRITORIAL DE LA
VILLE DE BOURG EN BRESSE ET DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BASSIN DE BOURG EN BRESSE
Place de l'Hôtel de Ville
01000 BOURG EN BRESSE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU PERSONNEL TERRITORIAL DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG EN BRESSE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note «3 - Changement de méthode» de l'annexe concernant l'application du nouveau plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BOURG EN BRESSE, le 25 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
AINDEX SAS

Pascal TONNARD

BILAN ACTIF							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois :				12			
Durée de l'exercice précédent :				12			
Association Entraide VDB et CA3B Hôtel de Ville 01000 Bourg-en-Bresse		Exercice clos le :		31.12.2025		31.12.2024	
		Début d'exercice :		01.01.2025		01.01.2024	
		Brut	Amort / dépréciations	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	18 580	18 580				
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 580	18 580				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances acomptes immob incorporelles						
	Immobilisations corporelles :	457 394	242 741	214 653	70%	224 753	38%
	Terrain	93 618		93 618	30%	93 618	21%
	Constructions	215 949	155 873	60 076	20%	65 047	8%
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 067	32 153	5 914	2%	9 701	3%
	Autres immobilisations corporelles	109 760	54 716	55 044	18%	56 387	6%
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	Immobilisations financières :						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
TOTAL (I)		475 974	261 321	214 653	70%	224 753	72%
ACTIF CIRCULANT	Stocks	2 628		2 628	1%	2 058	0%
	Avances et acomptes versés sur commandes	37		37	0%	243	1%
	Créances usagers et comptes rattachés	47		47	0%	912	0%
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances					30 000	10%
	Charges constatées d'avance	12 200		12 200	4%	8 325	25%
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	78 096		78 096	25%	45 246	29%
	TOTAL (II)	93 008		93 008	30%	86 784	60%
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GENERAL (I à II)		568 983	261 321	307 661	100%	311 537	100%
							-3 876

AINDEX
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

Association Entraide VDB et CA3B							
Hôtel de Ville			Exercice		Exercice		Variation
01000 Bourg-en-Bresse			2025		2024		
FONDS PROPRES	SITUATION NETTE	Fonds propres sans droit de reprise :					
		-Fonds propres statutaires					
		-Fonds propres complémentaires					
		Fonds propres avec droit de reprise					
		-Fonds propres statutaires					
		-Fonds propres complémentaires					
		Ecart de réévaluation					
		Réserves					
		-Réserves statutaires ou contractuelles					
		-Réserves pour projet de l'entité					
		Autres	252 666	82%	280 058	59%	-27 392
	Report à nouveau						
	Excédent ou déficit de l'exercice	20 495	7%	-27 392	15%	47 887	
AUTRES FONDS	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
		TOTAL (I)	273 161	89%	252 666	81%	20 495
FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
		TOTAL (II)					
PROVISIONS	Provision pour risques						
	Provisions pour charges						
		TOTAL (III)					
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 518	2%	10 561	3%	-5 043	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 752	3%	18 305	2%	-8 553	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	2 014	1%	1 999	0%	15	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	707	0%	50	0%	657	
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	16 510	5%	27 957	24%	-11 446	
		TOTAL (IV)	34 501	11%	58 871	19%	-24 370
	Ecart de conversion passif	TOTAL (V)					
TOTAL GENERAL (I à V)		307 661	100%	311 537	100%	-3 876	

AINDEX
Commissaire aux Comptes

PRODUITS

Association Entraide VDB et CA3B				
Hôtel de Ville				
01000 Bourg-en-Bresse				
	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
EXPLOITATION				
Cotisations & adhésions	21 523	22 271	-748	-3%
Ventes de biens et services				
Ventes de biens : billetterie et activités	112 544	113 711	-1 167	-1%
dont vente en nature				
Ventes de prestations de service				
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	175 312	127 300	48 012	38%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	309 379	263 282	46 096	18%
FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	908	541	367	68%
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (II)	908	541	367	68%
EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		693	-693	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (III)		693	-693	
Total des produits (I à III)	310 287	264 517		
DEFICIT		27 392		

AINDEX
Commissaire aux Comptes

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	17 275	11 802	5 473	46%
Bénévolat				
TOTAL	17 275	11 802	5 473	46%

CHARGES

Association Entraide VDB et CA3B					
Hôtel de Ville					
01000 Bourg-en-Bresse					
	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation absolue	%	
EXPLOITATION	Achats de marchandises : billetterie et activités	150 806	154 090	-3 285	-2%
	Variation de stocks	-570	2 521	-3 091	-123%
	Autres achats et charges externes	75 113	72 955	2 158	3%
	Aides financières				
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 758	1 265	493	39%
	Salaires et traitements	34 936	27 867	7 069	25%
	Charges sociales	9 349	6 712	2 637	39%
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 322	17 480	842	5%
	Dotations aux provisions				
	Reports en fonds dédiés				
	Autres charges (dont CNAS)		8 892	-8 892	-100%
Total des charges d'exploitation (I)		289 714	291 783	-2 069	-1%
FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées	78	126	-48	-38%
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (II)		78	126	-48	-38%
EXCEPTIO.	Sur opérations de gestion		0	-0	
	Sur opérations en capital				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Total des charges exceptionnelles (III)		0	-0	
Participation des salariés aux résultats (IV)					
Impôts sur les bénéfices (V)					
Total des charges (I à V)		289 792	291 909	-2 116	-1%
EXCEDENT		20 495			

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services par la Ville de Bourg-en-Bresse	17 275	11 802	5 473	46%
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	17 275	11 802	5 473	46%



ANNEXE



**Groupement d'Entraide du Personnel Territorial de la Ville de Bourg-en-Bresse
et de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
01000 Bourg-en-Bresse Cedex**

Comptes annuels : ANNEXE
Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'association se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025 par les données suivantes, avant répartition :

Association Entraide VDB et CA3B	31/12/2025
Total du bilan	307 661.41 €
Produits d'exploitation	309 378.74 €
Excédent / Déficit	20 494.75 €

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Informations générales

L'activité de l'association est depuis le 1^{er} janvier 2016 réorientée vers l'action Amicaliste et intergénérationnelle en faveur des agents actifs et retraités qui adhèrent au groupement.

1.1. Evénements significatifs et faits caractéristiques

Aucun



2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables retenus

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général. L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation. Les incidences financières et de présentation ne sont pas significatives pour l'association.

L'association applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable :

- image fidèle
- régularité et sincérité
- prudence
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2. Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont directement inscrits en charges.

2.3. Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations et agencements : de 4 à 25 ans
- Aménagements de Saint Rémy : de 10 à 25 ans
- Matériel informatique : de 3 ans
- Matériel et mobilier de bureau : de 3 à 10 ans
- Logiciels : de 1 à 3 ans

2.4. Evaluation des immobilisations financières

Pas d'immobilisations financières



2.5. Etat des stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks, le cas échéant. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks de billetterie sont évalués selon leur valeur d'achat. Les inventaires sont réalisés au 31/12/2025 par le Groupement.

Actif - Détail des stocks (€)	nombre	Prix unit.	2025	2024
Cinéma Amphi	60	6.70	402.00	67.00
Carré d'eau Adultes	10	44.00	440.00	301.00
Carré d'eau Adultes heure		34.00	-	272.00
Carré d'eau Enfant	1	35.00	35.00	-
Carré d'eau Balneo	2	105.00	210.00	714.00
Carré d'eau Openbike	6	80.00	480.00	480.00
Carnet Enfants Bouvent	10	15.00	150.00	15.00
Carnet Adultes Bouvent	7	35.00	245.00	105.00
Défi 01		21.00	-	-
Les Arts dans l'air	37	18.00	666.00	19.00
Carte 1055		8.50	-	85.00
TOTAL (€)			2 628.00	2 058.00



2.6. Créances clients, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés dans un compte de produits à recevoir tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

2.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.8. Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les engagements en matière d'indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif. Elles n'ont pas été valorisées dans les comptes et ni dans l'annexe.

2.9. Cotisations

L'association ne pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement sur ses appels de cotisations, elles sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

2.10. Contributions volontaires

Conformément au règlement comptable, les contributions volontaires doivent faire l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement
- Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché.

Les contributions en travail des bénévoles n'étant pas quantifiables avec précision, elles ne sont pas valorisées.

Par convention en date du 29 avril 2009, il est prévu que la Ville de Bourg-en-Bresse mette disposition de l'association les moyens suivants :

- Un local équipé, situé place de l'Hôtel de Ville,
- Le ménage et la maintenance du local,
- Les fournitures d'imprimerie et de papeterie
- L'affranchissement et le téléphone
- La mise à disposition de personnel, de salles réunions, de la salle des fêtes

L'ensemble des moyens mis à disposition par la Ville de Bourg-en-Bresse est valorisé pour l'exercice 2025 à 17 275 €



3. Changement de méthode

En application de l'article 122-1 du PCG, la première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation.

Les nouvelles règles de présentation et de classement issues de ce règlement ont été appliquées à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, sans incidence significative sur la situation patrimoniale, financière et le résultat de l'entité. En conséquence, les méthodes comptables antérieurement appliquées demeurent inchangées sur le fond.

4. Notes sur le bilan actif

4.1. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous

IMMOBILISATIONS						
Association Entraide VDB et CA3B						
				2025		
Immobilisations (en €)		Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la fin de l'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements		0		0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I		18 580	0	0	18 580
	Terrains		93 618			93 618
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	0		0	
		Sur sol d'autrui	0		0	
		Installations générales, agencements et aménagts.	215 949		215 949	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		38 067		38 067	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.	95 634	8 222	103 856	
		Matériel de transport	0		0	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 903		5 903	
	Immobilisations corporelles en cours		0		0	
	Avances et acomptes		0		0	
	TOTAL II		449 172	8 222	0	457 394
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		0		0	
	Prêts et autres immobilisations financières		0		0	
	TOTAL III		0		0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		467 753	8 222	0	475 974	



4.2. Amortissements

AMORTISSEMENTS						
Association Entraide VDB et CA3B				2025		
Amortissements (en €)		Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établ, recherche, développement		TOTAL I			0	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	18 580	0	18 580	
Terrains			0		0	
Construction	Sur sol propre		0		0	
	Sur sol d'autrui		0		0	
	Inst. générales, agencements, aménagements		150 902	4 971	155 873	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			28 366	3 787	32 153	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagts divers		42 236	8 892	51 128	
	Matériel de transport		0		0	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 915	672	3 588	
	Emballages récupérables et divers		0		0	
TOTAL III			224 420	18 322	0	242 741
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)			243 000	18 322	0	261 321

4.3. Echéance des créances et charges d'avance

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE				
Association Entraide VDB et CA3B			2025	
ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif Immobilisé	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1)			0
	Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Adhérents activités	47	47	
	Clients douteux ou litigieux	0	0	0
	Autres créances : solde des subventions	0	0	0
	Personnel et comptes rattachés	0	0	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0	
	Débiteurs divers		0	
	Charges constatées d'avance	12 200	12 200	
	TOTAUX	12 247	12 247	0
	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice	0	
		Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	0	



4.4. Détail des créances

Détail des créances à l'actif	Brut	à 1 an	+ 1 an
Solde subvention VDB		-	
Solde subvention agglomération		-	
Adhérents - activités	47.00	47.00	
TOTAL	47.00	47.00	-

4.5. Détail des avances et acomptes

Actif - Avances et acomptes (€)	2025	2024
Délice Rotis. Repas champêtre 2025		243.00
TOTAL	-	243.00

4.6. Provisions pour dépréciation

Pas de provision constatée au 31/12/2025



Provision pour dépréciation	début	augm°	dimin°	fin
Stocks et en cours				
Comptes de tiers				
Comptes financiers				
TOTAL	0	0	0	0

Néant

4.7. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées en 2025 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Actif - Charges constatées d'avance (€)	2025	2024
Location copieur	129.82	129.82
Assurances	214.83	197.17
Bons Thalasso	7 987.00	
Billetterie Spectacles	535.00	
Carnaval de Nice	819.00	
Sri Lanka	2 514.00	
Séjour 5 Terres		7 998.00
Total	12 199.65	8 324.99

Cezam est en procédure de sauvegarde ce qui pourrait entraîner l'annulation de certaines activités.

4.8. Détail de la trésorerie

Actif - Trésorerie	2025	2024
Chèques à remettre	3 959.80	20 853.51
ANCV à remettre		170.00
Crédit Mutuel	13 090.69	3 561.35
Caisses	137.76	120.57
Compte sur livret	60 908.20	20 541.05
TOTAL	78 096.45	45 246.48



5. Notes sur le bilan passif

5.1. Evolution des fonds associatifs

Variation des fonds associatif	début	dotations	reprises	fin
Fonds associatifs				
Réserves	280 057.62	- 27 391.83		252 665.79
Report à nouveau				
Résultat N-1	- 27 391.83		- 27 391.83	-
Résultat en instance d'affectation				20 494.75
TOTAL	252 665.79	- 27 391.83	- 27 391.83	273 160.54

5.2. Analyse des fonds dédiés

Pas de fonds dédiés

5.3. Provisions pour risques et charges

Pas de provision pour risques et charges

5.4. Subventions d'investissement

Pas de subvention d'investissement

5.5. Emprunts et dettes financières divers

Emprunts (passif)	2025	2024	2023	variation
Emprunt Travaux 60 mois (25 K€)	5 518	10 561	15 557	-5 043
TOTAL	5 518	10 561	15 557	-5 043

L'emprunt contracté en 2022 (25 000 €) concerne la réalisation de travaux de rénovation sur St REMY. Il est garanti par une sûreté réelle (nantissement de compte).

5.6. Etat des échéances des dettes

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE					
Association Entraide VDB et CA3B				2025	
ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes - établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine	5 518	5 091	427	
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		9 752	9 752		
Personnel et comptes rattachés			0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 014	2 014		
Etats et impôts			0		
Autres dettes		707	707		
Produits constatés d'avance		16 510	16 510		
TOTAUX		34 501	34 074	427	0
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	0		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 996		

5.7. Dettes fournisseurs et charges à payer



Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées dans un compte charges à payer toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

Passif - Fournisseurs et charges à payer (€)	2025	2024
Magic Park		750.00
SCOP-CE expert-comptable	4 140.00	6 720.00
AINDEX - Commissaire aux comptes	4 320.00	4 200.00
Bonlangerie Apéro dinatoire		171.00
Cezam Auvergne Rhône-Alpes	661.10	6 284.54
EDF	138.59	179.44
Fiducial	492.00	
TOTAL	9 751.69	18 304.98

5.8. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

Passif - Dettes sociales et fiscales (€)	2025	2024
URSSAF décembre	1 656.92	1 644.35
Caisse de retraite décembre	357.23	354.45
TOTAL	2 014.15	1 998.80



5.9. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés en 2025 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Passif - Produits constatés d'avance (€)	2025	2024
Séjours bien être	5 117.20	
Sri Lanka	8 380.00	
Carnaval de Nice	1 638.00	
Grignan	535.00	
Location St Rémy	720.00	105.00
Adhésion		6 829.32
Carte de Pêches	25.00	
Cartes CEZAM	9.00	
Séjour 5 Terres 2025		20 544.00
Rando Raquettes		320.00
Ski Les Gets	24.60	
Ski les Saisies	61.60	57.40
Ski à Courchevelle		100.80
Total	16 510.40	27 956.52

6. Notes sur le compte de résultat

6.1. Produits et subventions d'exploitation

Les montants constatés en comptabilité sont conformes aux décisions d'attribution des collectivités.

Détail des produits d'exploitation (€)	2025	2024	variation
Subventions CA3B	81 312.00	60 000.00	21 312.00
Subvention VDB	94 000.00	67 000.00	27 000.00
sous total subventions	175 312.00	127 000.00	48 312.00
Recettes sur activités	112 243.54	113 710.86	- 1 467.32
Partenariat GMF	300.00	300.00	-
Adhésions au groupement	16 080.00	17 280.00	- 1 200.00
Adhésion CNAS	5 443.20	4 991.40	451.80
Produits divers			-
TOTAL	309 378.74	263 282.26	46 096.48

7. Autres informations



7.1. Rémunération des cadres dirigeants

Les cadres dirigeants bénévoles ne perçoivent pas de rémunération

7.2. Effectifs

Les effectifs sont au 31/12/2025 : 1 personne (1 femme).

8. Informations relatives au crédit-bail

9.1. Tableaux financiers relatifs au crédit-bail en cours

L'association n'a pas souscrit de crédit-bail